

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DU 10 AVRIL 2012 A ANCERVILLE

Présents : Mesdames Yolande STOCKER, Frédérique CHALOPPE, Maya DUBURCH-PETIN, Messieurs Jacky LEMAIRE, Angelico MATTIONI, Gérard CHÂLONS, Michel PEDRETTI, Gilles GUICHARD, Serge MULLER, Patrick CHAMBRAUD, Francis COLIN, Christophe CAMONIN, Francis THIRION, Patrick GASPARD, Guy ROCHER, Claude DAOUZE, Bernard HENRIONNET, Jean-Noël ARMANINI, Alain ROMBI, Jean GAVAZZI, Yannick INTINS, Roland LAVANDIER, Daniel CLAQUIN, Pascal QUERUEL, Dominique GRANDPIERRE.

Absents : Mesdames Delphine MALTHIERY, Bernadette FISCHER, Messieurs Jean-Louis CANOVA, BERTHELON (*excusés, supplés*), Denis VARNIER, Jean-Noël PIERRE, Roland DUFOUR, Francis LEROUX (*excusés, non supplés*), Régis DUPONT (*non suppléé*).

Assistaient : Madame GOUJAT, Monsieur GAUNY.



Jacky LEMAIRE remercie la commune d'ANCERVILLE d'accueillir l'assemblée générale et, après avoir constaté que le quorum était atteint, ouvre la séance.

COMPTES ADMINISTRATIFS ET DE GESTION 2011 :

Le Président présente les comptes administratifs des différents budgets dont les résultats d'exercice 2011 sont les suivants :

Budget Général :

- Section de Fonctionnement : + 762 903.61 €
- Section d'Investissement : - 791 999.65 €

Budget Ordures Ménagères :

- Section de Fonctionnement : - 278 723.69 €
- Section d'Investissement ; - 4 209.51 €

Budget Zone d'Activités de la Forêt :

- Section de Fonctionnement : + 294.14 €
- Section d'Investissement : pas de mouvement

Budget Parc d'Activités de La Houpette :

- Section de Fonctionnement : + 45 683.07 €
- Section d'Investissement : pas de mouvement

Le Président quitte la salle et Madame STOCKER demande à l'assemblée de bien vouloir donner quitus au Président pour la gestion des budgets 2011.

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité les comptes administratifs 2011 et, ayant constaté que les comptes de gestion présentés par la Trésorière sont en accord avec ceux de la CODECOM, le Conseil approuve à l'unanimité ces comptes de gestion.

BUDGETS PRIMITIFS 2012 :

Le Président présente les différents budgets 2012 préparés par les membres du Bureau :

Budget Général :

- Section de Fonctionnement : dépenses :	2 726 850 €
recettes :	3 523 877 € (<i>report 2011 inclus</i>)
- Section d'Investissement : dépenses :	5 715 814 €
recettes :	7 032 008 € (<i>report 2011 inclus</i>)

Budget Ordures Ménagères :

- Section de Fonctionnement : dépenses :	1 294 524 €
recettes :	1 298 900 €
- Section d'Investissement : dépenses :	9 210 €
recettes :	18 190 €

Budget Z.A. de la Forêt :

- Section de Fonctionnement : dépenses :	7 000 €
recettes :	57 780 €

Budget P.A.E. de La Houquette :

- Section de Fonctionnement : dépenses :	59 100 €
recettes :	441 936 €

Les membres du Conseil Communautaire acceptent à l'unanimité les budgets primitifs 2012 tels que présentés.

TAUX DE FISCALITE :

Selon la logique fixée depuis l'instauration de la R.E.O.M., les membres du Bureau proposent aux élus de figer les taux des différentes taxes locales, à savoir :

- Taxe d'habitation : 5.38 %
- Taxe sur foncier bâti : 4.93 %
- Taxe sur foncier non bâti : 10.75 %
- Cotisation foncière des entreprises : 4.51 %
- Fiscalité de zone : 12.33 %

A l'unanimité, les membres du Conseil Communautaire approuvent la proposition.

PARC D'ACTIVITES DE LA HOUPETTE :

Le Président présente différents devis et avenants :

Remise en état de l'éclairage public :

Suite au devis de l'entreprise DRU & RICHARD accepté lors de l'assemblée générale du 17 Octobre 2011 et aux travaux effectués, un complément de travaux est nécessaire pour retrouver des réseaux et les réparer si besoin. Un devis est proposé pour un montant de 4 540.15 € HT.

Modification de voirie :

Le Président a constaté que les poids lourds des Transports T avaient des problèmes pour prendre leur virage à l'entrée de la zone. Ceci étant dû à la position d'un haricot de voirie, il propose de raboter ce dernier sur quelques mètres tout en conservant le point lumineux. Un devis à hauteur de 1 533.50 € HT est présenté par SIMCO.

Travaux de terrassement :

L'exploitant de la parcelle en contrebas de la plate-forme Ouest de la zone déplore des écoulements sur ses terres. Après visite sur site avec la D.D.T. (*maître d'œuvre du marché de traitement des eaux pluviales*), l'entreprise CALIN (*attributaire du marché de travaux*), Jacky LEMAIRE a demandé la création d'une noue ainsi que les enrochements nécessaires pour éviter l'écoulement des eaux de pluie. CALIN présente un devis d'un montant s'élevant à 1 770.00 € HT.

Considérant que tous ces travaux sont nécessaires au bon fonctionnement du P.A.E. et des entreprises qui s'y implantent, le Conseil Communautaire accepte ces trois devis et autorise le Président à les signer.

Maîtrise d'œuvre du bâtiment des Transports T :

Plusieurs avenants nécessaires ayant été conclus, le montant total des travaux a été modifié et le pourcentage de rémunération de l'architecte s'en trouve affecté, à savoir :

- Coût prévisionnel des travaux : 500 000.00 € HT
- Forfait maîtrise d'œuvre (5.50 %) : 27 500.00 € HT

- Montant du marché initial : 645 206.76 € HT
- Forfait maîtrise d'œuvre (5.50 %) : 35 486.37 € HT

- Montant réel des travaux après avenants : 663 267.58 € HT
- Forfait maîtrise d'œuvre (5.50 %) : 36 479.72 € HT

La commission d'appel d'offres propose d'accepter ces avenants.

Le Conseil Communautaire suit la proposition de la commission et autorise le Président à signer les documents nécessaires.

DECHETTERIE :

Marché des déchets verts :

Le montant du marché de collecte et de traitement des déchets verts arrive à son terme (*31 Mai 2012*) et le Président informe les élus qu'une procédure l'appel d'offres vient d'être lancée de façon à ce que le marché soit opérationnel au 1^{er} Juin prochain.

Ce marché a été lancé pour une durée de 32 mois de façon à le faire coïncider avec la fin du marché des autres lots de la déchetterie, soit jusqu'au 31 Janvier 2015.

Les élus approuvent le lancement de l'appel d'offres.

Participation du SIGOM du HAUT BARROIS :

Jacky LEMAIRE rappelle la décision prise lors de l'assemblée générale du 25 Juin 2009 de facturer au SIGOM du HAUT BARROIS l'accès à la déchetterie selon le nombre habitants de MAULAN et NANT le GRAND selon le prix de revient du service.
Pour l'année 2011, ce coût a été établi à 25.00 €/habitant.
Le Conseil Communautaire accepte ce tarif et charge le Président de procéder au recouvrement de la somme.

Poste de gardien de bas de quai :

Le contrat de la personne actuellement en place prend fin le 25 Avril 2012 et plusieurs possibilités s'offrent à la CODECOM :

- Renouvellement du contrat en C.U.I. pour six mois (*aide du CNASEA*)
Coût résiduel CODECOM : 4 700 €
- Contrat d'intérim pour six mois (*pas d'aide*)
Coût CODECOM : 6 500 €
- Embauche en tant que stagiaire, puis titularisation (*pas d'aide*)
Coût CODECOM : 13 000 €
- Contrat de remplacement intérim avec le Centre de Gestion pour un an (*pas d'aide*)
Coût CODECOM : 14 500 €

Le contrôle des accès n'étant effectué que depuis six mois, les élus considèrent qu'il est préférable d'attendre un an pour juger de son efficacité et décident d'opter pour la première solution. Dans le cas où les contrats type C.U.I. ne seraient plus en vigueur, c'est la deuxième solution qui sera retenue.

ORDURES MENAGERES / S. M. D. E.

Francis THIRION, en charge du dossier, rappelle que l'objectif du Syndicat Mixte Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers est de fédérer les intercommunalités de façon à pouvoir mutualiser les prestations tout en conservant sa propre maîtrise.
Environ 8 à 9 CODECOM seraient en fin de contrat avec leur prestataire et il serait bon de choisir ce moment pour se fédérer, les autres CODECOM pourraient s'intégrer au fur et à mesure des échéances des contrats en cours.

Roland LAVANDIER interpelle les élus en signalant que, jusqu'alors l'adhésion au S.M.D.E. était gratuite, mais que la création d'une nouvelle entité entraînera des charges de personnel qu'il faudra répercuter.

Francis THIRION précise que rien n'est encore fixé, la CODECOM doit seulement donner son accord de principe afin de pouvoir participer aux prochaines réflexions sur le sujet.

Jacky LEMAIRE fait remarquer que l'harmonisation au niveau départemental sera difficile.

Il est à noter que l'ADEME subventionnerait le financement de la future structure.

Après débat, le Conseil Communautaire donne son accord de principe pour que notre CODECOM continue à participer aux réunions sur ce thème.

PETITE ENFANCE :

Déplacements :

Le Conseil autorise également le paiement des indemnités kilométriques au personnel du multi-accueil pour leurs déplacements professionnels (*notamment les formations qui ne sont plus prises en charge par le CNFPT*) selon la grille tarifaire publiée par le Centre de Gestion.

Tarifs :

Le Président rappelle que le Règlement intérieur du Multi-Accueil prévoit que la participation financière de la famille sera calculée sur la base d'un taux d'effort (*selon le barème de la CNAF*) appliqué aux ressources de la famille et en fonction du nombre d'enfants à charge au sens des prestations familiales.

Ce tarif tient compte de la fourniture des repas aux enfants présents aux horaires du déjeuner et du goûter, des changes complets et du matériel de base de puériculture. Le montant de la participation familiale sera révisé chaque année au 1^{er} janvier.

Médecin référent :

La CODECOM a l'obligation de faire intervenir un médecin référent sur le multi-accueil. Contact a été pris avec le Docteur GERVAISE d'ANCERVILLE, qui accepte une rémunération forfaitaire de 100 € pour la mise en place de protocoles de soins et une rémunération horaire de 25 €. La visite pour un enfant malade et les certificats médicaux d'entrée seront à la charge de la famille. Le Conseil Communautaire accepte cette prestation et autorise le Président à signer la convention nécessaire.

Relais Assistantes Maternelles :

Le Président informe les membres du Conseil que l'agrément du Relais Assistantes Maternelles conclu avec la Caisse d'Allocations Familiales en 2009 est arrivé à échéance début 2012. Constatant les bons résultats du R.A.M. (*nombre des assistantes maternelles en augmentation, animation du territoire, ...*), et les intérêts du travail partenarial avec la C.A.F., tant financièrement que techniquement, le Président propose de demander à la C.A.F. un nouvel agrément pour la période 2012/2015.

Le Conseil accepte cette proposition et autorise le Président à signer cette demande d'agrément.

SUPER ETE 2012 :

Embauches :

Suite à la réunion de la commission en charge de ce dossier, il est proposé aux élus de recruter :

- 1 directeur-adjoint sur chacun des 3 sites et 1 directeur-adjoint sur chacun des 2 mini-camps (*voile et équitation*) comme les années précédentes
- 13 animateurs B.A.F.A. + 3 animateurs non qualifiés
- 2 personnes pour assurer l'entretien et la distribution des repas sur 2 sites

Salaires :

Les rémunérations journalières sont fixées comme suit :

- Directeur-adjoint : 52.00 €
- Animateur qualifié : 40.00
- Animateur non qualifié : 32.00
- Personnel de service : SMIC horaire

Tarifs :

Les tarifs journaliers sont établis comme suit :

Barème selon le quotient familial	0 à 540 €	541 à 583 €	584 à 626 €	627 à 714 €	715 € et +
Accueil de Loisirs Ados CODECOM	10.50 €		11.00 €		10.00 €
Accueil de Loisirs Ados hors CODECOM	7.40 €	7.80 €	7.80 €	8.35 €	12.00 €
Mini-camps Ados CODECOM	13.50 €		15.50 €		17.50 €
Mini-camps Ados hors CODECOM	15.90 €	16.30 €	16.30 €	16.85 €	20.50 €

Les membres du Conseil Communautaire approuvent les prévisions d'embauche, les rémunérations et les tarifs proposés et donnent pouvoir au Président pour procéder à l'embauche du personnel, signer les contrats et tout autre document nécessaire à l'exécution de cette décision.

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL :

Le Président présente les nouveaux projets pour l'enveloppe 2011 :

- **STAINVILLE :**
Création d'une aire multi-sports : montant subventionnable : 62 910.65 €
participation CG 55 : 12 582.13 € (20 %)
- **CODECOM :**
Signalétique sur le P.A.E. de LA HOUPETTE : montant subventionnable : 4 216.40 €
Participation CG 55 : 3 373.12 € (80 %)

Le Président rappelle que **toutes ces opérations doivent obligatoirement débiter avant Octobre 2012.**

Il fait remarquer qu'il reste un montant de **4 655.75 € à affecter sur des travaux qui seraient à programmer avant Juillet 2012.**

IMPORTANT :

Cette enveloppe doit être soldée avant de pouvoir prétendre à de nouvelles aides.

DOTATIONS DU G.I.P. :

Part B des années 2010 et 2011

Comme annoncé dans le Budget Primitif 2012, le Président propose d'affecter les parts B du G.I.P. OBJECTIF MEUSE comme suit :

- part B 2010 : maison de la CODECOM..... 113 193 €
multi-accueil ANCERVILLE..... 65 634 €
bâtiment des Transports T..... 21 453 €
- part B 2011 : maison de la CODECOM..... 2 340 €
multi-accueil ANCERVILLE..... 197 940 €

ASSURANCE BÂTIMENTS :

En tant que propriétaire, la CODECOM se doit d'assurer les bâtiments qu'elle met en location. A ce titre, notre compagnie d'assurances nous transmet un devis regroupant les locaux pour GAMM'ALU et les Transports T d'un montant de 1 496 € (*actuellement GAMM'ALU seul : 750 €*).

Par ailleurs, les travaux du multi-accueil d'ANCERVILLE étant terminés, il faut réactualiser le montant de l'assurance multirisque. Celle-ci passerait de 3 585 € à 5 396 €.

Le Conseil Communautaire accepte les devis proposés et autorise le Président à les signer.

RAVALEMENT DE FAÇADES :

Le Président informe les élus du dépôt de deux dossiers de demande de subvention pour le ravalement de façade :

- Madame Mireille BARAT (BAZINCOURT sur SAULX)
Coût des travaux : 14 000.00 € TTC Subvention (*12.5 % de 3 660 €*) : 457.50 €

- Monsieur Bernard KREUTZ (BAUDONVILLIERS)
Coût des travaux : 11 282.49 € TTC Subvention (*12.5 % de 3 660 €*) : 457.50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire accepte les demandes et charge le Président de l'exécution de cette décision.

BALISAGE DES CHEMINS DE RANDONNEE :

Le Président propose de reconduire la convention d'entretien du balisage des sentiers de randonnée avec la section Marche de la M.J.C. d'ANCERVILLE pour la période 2012/2014. Les 8 parcours aménagés de notre territoire représentent 108 km. A raison de 15.00 €/km, la dépense est de 1 626 €.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire ne voient aucun inconvénient à poursuivre le partenariat avec la M.J.C. et autorisent le Président à signer la convention.

DEMATERIALISATION DES ACTES ADMINISTRATIFS :

Le Président rappelle aux élus qu'il devient nécessaire de passer par la dématérialisation de nos délibérations et autres actes administratifs pour y gagner en rapidité. Pour cela, il conviendrait de choisir un prestataire qui offrirait une plate-forme sécurisée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire autorise le Président à lancer la procédure de recherche d'un prestataire et à signer les documents nécessaires.

QUESTIONS DIVERSES :

Daniel CLAQUIN interpelle les élus sur l'état déplorable des accotements de la RN4 (*sacs plastiques, bouteilles, ordures de tous genres....*) qui donne une image négative de notre territoire et demande l'intervention de la CODECOM.

Jacky LEMAIRE prend note et adressera un courrier à la Préfecture avec copie à la DIR EST et au Conseil Général.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président lève la séance à 23 h 00.

